

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
de la séance du Conseil Municipal  
du lundi 20 janvier 2025

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2025-001	Budget principal : autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif	Le Conseil Municipal autorise le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, avant le vote du budget principal de l'année 2025	10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-002	Renouvellement ligne de trésorerie	Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 60 000 €	10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-003	Budget Assainissement 2024 : décision modificative n° 4	Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°4	10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-004	Budget Assainissement 2024 : décision modificative n° 5	Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°5	10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-005	Budget assainissement : autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif	Le Conseil Municipal autorise le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédant avant le vote du budget assainissement de l'année 2025	10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-006	Budget assainissement : achat d'une partie de la parcelle ZE 11	Le Conseil Municipal accepte d'acheter environ 200 m <sup>2</sup> de la parcelle ZE 11 à 3 € le m <sup>2</sup> à M. Pascal DALLOZ, M. Simon CUZIN-RAMBAUD et Mme Emma CUZIN-RAMBAUD, décide que les frais de bornage et de notaire seront supportés par la commune et autorise le maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer tous documents.	10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-007	Budget assainissement : achat d'une partie de la parcelle ZE 12	Le Conseil Municipal accepte d'acheter environ 200 m <sup>2</sup> de la parcelle ZE 12 à 3 € le m <sup>2</sup> à M. Michel PELLETIER, décide que les frais de bornage et de notaire seront supportés par la commune et autorise le maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer tous documents.	10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-008	Solidarité avec la population de Mayotte	Le Conseil municipal décide de faire un don de 200 € à la Protection civile et autorise le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération	10 voix pour dont 1 pouvoir